

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

oooooooooooooooo

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,
Sous la Présidence de Madame Florence ALLAIS, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 27
Convocations du 25 mars 2026

Présents : ALLAIS Florence ; BIVALSKI Maxime ; BONNETON Aline ; BREGEON Liliane ; CHUSSEAU Agathe ; COLSON-VALENCIA Nathalie ; DANCOISNE Alexandre ; DELAHAYE Virginie ; ELM I BARREH Julie ; FROUART Matthieu ; GANTCH Sébastien ; GUENDOUZ Sarah ; LACLAU Marion ; LAIGLE Eugénie ; LAIZET Véronique ; MAYOR Sébastien ; NERAUDAU Gérard ; PETUAUD-LETANG Julien ; SOURROUILLE Matthieu ; VERDON Emilie ; VERNAY Martin ; VICIER Christophe ; VIGOUREUX Océane ; VILLENEUVE Marc ; ZANDVLIET Jean.

Excusé : DAVOINE Stéphane (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; GUIMBERTEAU Alexandre (pouvoir à Monsieur G. NERAUDAU)

Secrétaires de Séance : Madame BONNETON Aline et Madame ELM I BARREH Julie

Délibération D2026-13

Objet : Désignation des délégués et représentants de la commune au sein du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)

Madame le Maire rappelle que la commune a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde les compétences « Eclairage Public », « électricité », « Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) » et « Gaz » tel qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG ;

Il est rappelé que la commune doit désigner un membre délégué au SDEEG et 2 représentants au sein de la Commission Locale de l'Energie de Portes-de-Bordeaux du SDEEG.

Monsieur Alexandre GUIMBERTEAU est proposé pour être délégué au SDEEG,
Madame le Maire et Monsieur GUIMBERTEAU sont proposés pour être représentants au sein de la Commission Locale de l'Energie de Portes-de-Bordeaux du SDEEG.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Vu, l'article 7.1.1 des statuts du SDEEG instituant les commissions locales de l'énergie

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué au sein du comité syndical

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants au sein de la Commission Locale de l'Energie de Portes-de-Bordeaux du SDEEG.

Après en avoir délibéré,

POUR	27
CONTRE	00
ABSTENTION	00

DECIDE de désigner :

- **Monsieur Alexandre GUIMBERTEAU**

Délégué au SDEEG

- **Madame le Maire**
- **Monsieur Alexandre GUIMBERTEAU**

Représentants à la Commission Locales de l'Energie de PORTES DE BORDEAUX.

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
A Fargues Saint-Hilaire, le 31 mars 2026
Madame le Maire,
Florence ALLAIS

